

WCC-2012-Res-085-FR

Considérations d'équité et de justice vis-à-vis du changement climatique

NOTANT que l'UICN offre une tribune aux gouvernements, aux ONG et au secteur privé où débattre des programmes, politiques et projets relatifs à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets ;

TENANT COMPTE de la Résolution 4.076 *Conservation de la biodiversité, atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements* adoptée par le Congrès mondial sur la nature à sa 4^e Session (Barcelone, 2008) et d'autres résolutions apparentées ;

RÉITÉRANT son appui à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en tant qu'instrument principal de la collaboration et de l'action internationales pour traiter du changement climatique et de ses effets ;

RECONNAISSANT que le changement climatique soulève des questions difficiles en termes de justice, notamment en ce qui concerne la répartition des charges et des avantages entre pays pauvres et pays riches ; et

PRÉOCCUPÉ à l'idée qu'un ciblage inadapté de l'aide à l'adaptation en faveur des pays pauvres, ou des pauvres dans les pays pauvres, entrave la lutte contre les effets du changement climatique ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

1. APPELLE les Membres de l'UICN à s'engager en faveur des mesures d'adaptation visant à réduire au minimum les pertes et dégâts et à promouvoir le Fonds vert pour le climat et d'autres fonds similaires, notamment des régimes permettant de progresser sur la voie d'un développement économique écologique.
2. DEMANDE à la Directrice générale de faire valoir des considérations d'équité et de justice sur le plan économique dans le cadre de l'accord mondial sur le changement climatique (s'agissant des effets du changement climatique et de leur atténuation).
3. RECOMMANDE aux Membres de l'UICN d'intégrer les principes d'équité et de justice dans la réflexion sur l'adaptation au changement climatique concernant les communautés qui dépendent des ressources naturelles dans les pays en développement.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis ont voté contre cette motion.